



**POSTAUX
DE PARIS**

Fédération Nationale des Salariés du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications
SYNDICAT DES SERVICES POSTAUX DE PARIS - 67 rue de Turbigo - 75139 PARIS CEDEX 03
CCP PARIS 14 569-53 A - Téléphone : 01 48 87 68 15 - Télécopie : 01 42 74 66 27 - E.mail : cgt.postaux@wanadoo.fr



SECTION DE PARIS 14 PDC

Paris, le 3 Juin 2009

COMPTE-RENDU CHSCT DU 22 MAI 2009

Déclaration CGT au CHSCT

Dans un «Flash info COMMUNICATION» distribué la semaine dernière, vous annoncez la rétrocession de l'espace où se situe actuellement la SAR 2 au profit de la PPDC Brune. Cette mise en place commencera le vendredi 22 mai et sera prête à fonctionner le samedi 23 mai.

Vous écrivez en outre que cette nouvelle configuration de notre espace de travail devait être présentée au CHSCT du jeudi 14 mai 2009, qui n'a pas pu avoir lieu du fait de l'absence de la CGT.

Nous avons vérifié les documents préparatoires et l'ordre du jour envoyés à tous les membres du CHSCT concernant cette séance.

Nulle part, dans ces documents envoyés le 27 avril 2009, il n'est fait référence à une quelconque rétrocession ou d'une nouvelle configuration de notre espace de travail.

Entre le 27 avril et le 14 mai, à part des bruits de couloirs, nous n'avons reçu aucun courrier de votre part ni convocation pour annoncer une modification de l'ordre du jour du CHSCT.

Cela explique notre absence à cette séance du 14 mai.

A Paris 14, comme ailleurs à La Poste, la direction prépare le terrain à une attaque d'ampleur sur nos emplois, nos salaires et nos droits en cherchant à nous culpabiliser sur la baisse de l'activité économique.

Mais cette chute est générale.

Pas plus que les autres travailleurs, les collègues n'ont à se sentir une quelconque responsabilité ni encore moins une quelconque solidarité envers ceux qui par leur avidité à faire du profit ont provoqué cette crise.

C'est pourquoi, que cette récession soit durable ou pas, nous affirmons que nous refusons tous les sacrifices sur nos emplois, nos droits, nos salaires qui sont parties intégrantes de nos conditions de travail.

Et nous invitons le personnel de la PDC 14 à se saisir de toutes les occasions, pour l'affirmer par la lutte.

LISTE DES QUESTIONS ET DES REMARQUES SOULEVEES PAR LES COLLEGUES AUPRES DES MILITANTS DE LA CGT

- Aération dans la salle distribution.
- Dangerosité du casier 1411.
- Etat des sols.
- Auto remplacement.
- Stockage des caddies.
- Réglage de la puissance du ventilateur au-dessus du 16.11 16.31 et du 21.11 21.31.
- Non propreté des w.c. à la prise de service.
- Limitation du nombre de recommandés + poids des sacoches.
- La fermeture de la porte C (*issue de secours*).
- Manque de chariots amovibles pour les encombrants.
- Le respect des places de stationnement sur le quai.

Sur tous ces points, la direction a pris note. En cas d'omission de notre part, n'hésitez pas à nous alerter, nous traiterons vos questions au cours d'une autre audience.

Points abordés lors du CHSCT :

PRESENTATION PAR LA DIRECTION DU COMPTE-RENDU CHSCT DU 18 DECEMBRE 2008

La CGT a voté contre.

Parmi les multiples raisons de notre vote, nous vous donnons un seul exemple : alors qu'il avait été acté lors de ce CHSCT, de mettre une lampe halogène dans le bureau d'un agent du service client, 6 mois plus tard rien n'a été fait.

SUD a voté pour avec les représentants de la direction.

ACCIDENTS DE TRAVAIL ET SINISTRES AUTOMOBILES

1 – Accidents de travail de janvier 2009 à mars 2009

- ◆ 4 accidents de travail dont 2 avec 40 jours d'arrêts et 2 sans arrêts.

Sur la même période, l'an dernier il y avait 2 accidents de travail avec 47 jours d'arrêts.

- ◆ 1 accident de trajet avec 3 jours d'arrêts.

Rappel : en cas d'accident, ou de douleur apparue au travail, même paraissant bénigne, il ne faut pas hésiter à le signaler par écrit à son supérieur hiérarchique (photocopie au syndicat) dans les 48 h, et prendre des témoignages auprès des collègues.

La direction promet d'envoyer un maximum de facteurs en formation "école du dos"... à vérifier.

2 – Sinistres automobiles de janvier 2009 à mars 2009

Il y en a eu 5 en 2009 et 6 en 2008.

La direction prévoit de donner une formation aux chauffeurs pour apprendre à bien remplir un constat amiable.

POSITIONS VACANTES, APPRENTIS ET CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION

La CGT a interpellé la direction sur les quartiers 1611 et 1031 qui sont tenus par des facteurs d'équipes depuis le départ de 2 agents (un licenciement et une démission), ce qui « mange » le volant de remplacement.

La direction a répondu qu'elle réservait 3 positions (1611, 1031, 0211) pour les collègues actuellement en contrat de professionnalisation.

Pour les 2 collègues en apprentissage, aucune position de travail n'est prévue sur la PDC. Il semblerait que tous les apprentis de la DOTC sud ne trouveraient pas d'emplois sur cette direction.

Pour la CGT, il faut que tous ces collègues soient nommés sur place, car cela correspond à leur souhait et non dans le 93 ou le 77 comme cela leur serait imposé.

Nous avons rappelé, par ailleurs, au directeur que contrairement à ce qu'il a répondu à un feuillet CHSCT daté du 29 04 2009, signé par les facteurs de la SAR 3, dénonçant le fait qu'un apprenti était sorti seul en tournée pour remplacer un titulaire, un apprenti ne peut être utilisé comme volant de remplacement. Selon le bulletin des ressources humaines de l'année 1998 (circulaire du 17 août 1998 sur la formation en alternance, les contrats d'apprentissage, de qualification et d'adaptation) page 458 : « le jeune recruté en qualité d'apprenti ne peut être employé sur des activités de remplacement ou d'appoint ».

Si malgré les coups de téléphone donnés par le syndicat départemental à la directrice des ressources humaines de la DOTC

sud, le directeur local continue à considérer qu'un apprenti peut remplacer un titulaire sous prétexte de vérifier « son autonomie », La Poste doit leur donner un CDI avec le salaire correspondant.

Interpellé par la CGT sur la position de travail de notre collègue Joseph Baillif dit « Raoul » qui est décédé et qui travaillait au « correspondances-réponses », la direction dit ne prévoir aucune embauche au CEDEX...

Concernant la position de travail du chef d'équipe supprimée suite à la disparition d'une SAR, la CGT a remis la pétition de soutien au chef d'équipe concerné signés par tous les agents de la SAR 1.

ASA GARDE ENFANTS-MALADES

La direction a tenu à rappeler que ces ASA n'étaient pas un droit mais une tolérance limitée à 7 jours par an (cumulables avec ceux du conjoint) accordés selon les possibilités du service, et qu'un agent ne pouvait pas prendre 2 jours consécutifs (ce qui se faisait encore tout récemment).

Ce rappel n'est pas anodin. D'après nos informations, sur plusieurs centres, la CGT a dû intervenir ces derniers temps pour défendre des agents à qui la hiérarchie, refusaient des ASA enfants-malades. Pour la Poste, il n'y a pas de petites économies. Cette petite mesquinerie va mettre beaucoup de collègues en difficultés, en particulier ceux qui élèvent seuls leurs enfants. N'hésitez pas à nous prévenir en cas de problèmes.



TRANSPORTS

La direction a tenu à rappeler que le remboursement du titre de transport, (RATP, SNCF, VELIB), n'était accordé qu'aux agents utilisant ces transports. A partir du mois de juin, des contrôles pourront être effectués auprès des agents. Une action syndicale, au niveau départemental, est proposée aux postiers.



Il y a une dizaine d'années, suite à une réaction collective du personnel, La Poste avait dû ranger dans un tiroir ce projet qu'elle ressort aujourd'hui...

TOURNEES D'ETE

La CGT a interpellé la direction à ce sujet, car à Paris 5, Paris 11, Paris 20 etc... les directions locales mettent en place cet été, la "sécabilité" à 3 facteurs pour 4 positions de travail du mercredi au vendredi et 2 du samedi au mardi.

A Paris 14 PDC, ce n'est pas ce scénario qui sera mis en place, mais celui de l'été 2008 : du 15 juillet au 14 août (soit 5 semaines), 3 facteurs pour 4 positions de travail tous les jours ouvrés de la semaine. La direction prévoit l'embauche au maximum de 12 saisonniers.

CHANGEMENT D'HORAIRE POUR UN AGENT

La direction nous a demandé de valider le changement d'horaire d'un collègue de la cabine suite à sa demande. Puisque c'est le souhait de ce collègue, nous avons validé ce changement d'horaire.



DIVERS

Après lecture du document EVRP (*évaluation des risques professionnels, analyses de certaines solutions apportées*) et la lecture du cahier CHSCT, le directeur a annoncé son départ pour le 8 juin. Le CHSCT s'est achevé par une visite du centre et la présentation de la nouvelle configuration des lieux.

A PROPOS DU CAHIER CHSCT

Il est habituel de constater que peu de collègues se servent du registre CHSCT. Or celui-ci peut être un outil pour faire entendre nos doléances, nos griefs par rapport à nos conditions de travail. Consultable par tous, les questions du personnel sont écrites, mais également les réponses de la direction...

Alors n'hésitons pas à nous en servir individuellement, mais aussi collectivement en faisant signer les remarques et les questions par les collègues comme une pétition.

Les feuillets du CHSCT se trouvent dans le bureau des chefs d'équipes, une fois le feuillet rempli, avant de le remettre au BO ou à votre supérieur hiérarchique, faites en une photocopie pour le syndicat.